



COMMISSION 1 – LES ECO-REGIONS

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION

**15 JUIN 2006 – TORONTO
(CANADA)**

OCTOBRE 2006

COMMISSION 1 : LES ECO-REGIONS

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION

15 JUIN 2006 – TORONTO (CANADA)

1. PRESENTATION DE LA COMMISSION 1 DE METROPOLIS : LES ECO-REGIONS

1.1. Encadrement de la commission 1

La région d'Ile-de-France est responsable de la commission 1 « les Eco-régions » sous la présidence de Michel Vampouille, vice-président de la Région Ile-de-France en charge de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Eco-Région. La vice présidence de la C1 est assurée par David Miller, Maire de la ville de Toronto. Et enfin le secrétariat technique de la commission est assuré par l'ARENE Ile-de-France (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies).

1.2. Mandat de la commission 1

L'Eco-région est un concept que l'on pourrait définir comme l'ensemble des politiques qui permet à un territoire métropolitain d'engager une démarche opérationnelle de développement durable. La commission 1 a donc pour principal objectif d'examiner les meilleures pratiques visant la recherche d'un cadre de vie agréable pour tous les citoyens et un impact minimisé sur la planète. Le mandat de la commission s'échelonne de 2005 à 2008.

Les travaux de la commission se basent sur les expériences concrètes et visent à partager les connaissances et les expériences des villes.

Les travaux de la commission 1 s'articulent autour de 3 thématiques qui sont les suivantes :

- Éco-région et gouvernance
- Éco-région et gestion des espaces ouverts
- Éco-région et développement économique durable : le tourisme durable

1.3. Première réunion de la commission 1

La commission 1 a entamé ses travaux en tenant sa première réunion à Toronto (Canada) lors du Conseil d'Administration de Metropolis. Une journée lui a été consacrée, le 15 juin 2006.

2. TORONTO 2006 – JEUDI 15 JUIN 2006 : PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION 1

2.1. Organisation

La première réunion de la commission 1 s'est tenue le jeudi 15 juin 2006 à Toronto (Canada). Cette réunion a été organisée en parallèle avec le Conseil d'Administration de Metropolis par le Secrétariat régional en collaboration avec le Secrétariat général de

Metropolis et la ville de Toronto. La présidence de la réunion a été assumée par Michel Vampouille.

2.2. Objectifs

Les objectifs de la première réunion sont les suivants :

- Présenter des études de cas sur la gouvernance, la gestion des espaces ouverts et le tourisme durable,
- Échanger sur les expériences,
- Recueillir les suggestions et les attentes des membres de la commission 1

2.3. Déroulement de la réunion

Mis à part la session d'ouverture présentant le mandat et le plan de travail de la commission et la session de clôture présentant la synthèse et les suites de la commission, la réunion s'est déroulée en trois ateliers consécutifs, en plénière, de présentations d'expériences et de discussions, soit :

- Atelier 1 : la gouvernance
- Atelier 2 : La gestion des espaces ouverts. Deux approches ont été retenues, la biodiversité et l'agriculture péri urbaine.
- Atelier 3 : Le tourisme durable, une des plus importantes industries du monde qui concerne toutes les métropoles.

2.4. Participation¹

Une dizaine de représentants élus au niveau local, de représentants d'organisations internationales et nationales et d'experts provenant de différents pays ont fait des exposés, ont participé et animé les discussions. Environ quarante personnes ont participé à ces ateliers, soit des élus, des cadres et des professionnels.

2.5. Synthèse des travaux par atelier

2.5.1. Ouverture

Le mot d'ouverture, le mandat et le plan de travail de la Commission 1 ont été présentés par Michel Vampouille, vice-président de la Région Ile-de-France en charge de l'environnement, du développement durable et de l'Eco-région.

Idées maîtresses :

- Réflexion sur la gouvernance, liée à deux phénomènes importants :
 - Le renforcement nécessaire des compétences et des pouvoirs institutionnels des métropoles,
 - L'évolution des comportements sociaux caractérisée par des valeurs individuelles, l'implication des habitants et de la société civile et la volonté de participer au processus de décisions et aux choix fait par les instances politiques.

¹ Voir annexe 1 : Liste des villes et organismes membres de la commission 1 – les Eco-régions

- L'intégration de l'écologie et l'amélioration de l'accès à des espaces naturels de qualité et de proximité dans les grandes villes en :

- Conciliant leur préservation et le besoin d'accueillir des populations nouvelles et les activités associées à ces populations,
- Conservant des espaces agricoles à proximité des métropoles,
- Protégeant les espaces naturels de l'urbanisation mais aussi d'une sur fréquentation.

- Le tourisme, un outil supplémentaire pour mettre en place le développement durable :

- Inscrire la valorisation de la richesse patrimoniale (naturelle et bâtie) des métropoles dans une logique durable,
- Concilier la mobilité, condition sine qua non du tourisme, et les impacts environnementaux qui y sont liés,
- Promotion d'un tourisme équitable sur l'ensemble des territoires et pour l'ensemble des habitants.

2.5.2. Synthèse de l'atelier sur la gouvernance

Présidente : Marie-Pierre Digard - Conseillère régionale, Présidente de l'Agence Régionale pour l'Environnement et les Nouvelles Energies

Rapporteur : Iuli NASCIMENTO – Chargé d'étude à l'Institut d'aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

Exposé de **Roger KEIL**, Directeur, The City Institute at York University, Toronto

Gouvernance de l'environnement urbain

www.yorku.ca/city

City@Yorku.ca

L'exposé a été présenté en 2 parties. La première partie correspondait à une présentation générale sur la gouvernance, la deuxième concernait la présentation de la ville de Toronto en tant qu'Eco-région.

Les principaux points :

Le défi de la globalisation

Pour créer le processus de globalisation, la gouvernance nécessite d'accomplir 2 types d'intégration ; interne et externe. Pour réaliser ce projet, les gouvernements doivent s'ouvrir au débat afin de trouver des réponses administratives pour la gouvernance face à la complexité de la gestion des villes dans le processus de globalisation.

Le défi de la démocratie

La restructuration de la gouvernance dans un contexte de néolibéralisme doit se faire dans une logique de marché plutôt que dans une logique publique. Il faut changer les mentalités par le biais des nouvelles technologies pour une discipline individuelle.

La gouvernance au-delà du gouvernement

Il est nécessaire de dépasser « l'état administratif » pour intégrer la société civile dans le processus de décision sans que cela représente l'affaiblissement de l'état. Il est important de redresser le partenariat public privé et faire des citoyens des entrepreneurs dans le processus économique.

La gouvernance et les difficultés d'usage

Pour dépasser ces difficultés, il faut d'abord arriver à mettre en place une bonne gouvernance avec plus d'efficacité, avec plus de capacité de décision, et essayer d'augmenter la capacité d'initiative des citoyens. Il faut, également privilégier la logique de marché en s'appuyant sur l'initiative privée et la participation citoyenne : la ville est une entreprise d'affaire.

Défis spécifiques de la gouvernance

Il s'agit de trouver une frontière rationnelle pour l'action gouvernementale, au niveau du quartier, de la municipalité, de la région ou de la Nation. C'est-à-dire, il est nécessaire de créer les conditions dans lesquelles une région urbaine puisse agir en tant qu'acteur collectif. Il est important de créer les conditions favorables d'articulation des différentes échelles d'attributions du pouvoir au niveau central ou fédéral. Il est nécessaire de promouvoir un processus démocratique au sein de l'échelle régionale.

Conclusion :

- Sur le plan **économique** : Il faut développer l'apprentissage et améliorer la définition des besoins fiscaux des différents niveaux de gouvernance ;
- Du point de vue de **l'infrastructure technique** : Il est nécessaire de combler les besoins de la région et d'améliorer les équipements urbains pour être plus compétitif économiquement ;
- Du point de vue **politique** : il est nécessaire de développer la démocratie locale donnant plus d'autonomie aux différentes échelles administratives du territoire ;
- Du point de vue de **l'Environnement** : Le droit à une région viable avec un environnement de qualité.

Exposé d'**Otto ZIMMERMAN**, Secrétaire général, ICLEI – Local Government for Sustainability

ecoBUDGET pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement

www.iclei.org

secretary.general@iclei.org

Contexte général :

Ecobudget, est un système destiné à la gestion économique des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement, modélisé en fonction des ressources financières. C'est l'application des principes et de la routine financière pour la gestion de l'environnement sans attribuer pour autant une valeur monétaire à l'environnement.

Sur une base annuelle ou biennale, un écobudget est établi sous forme de trame de dépenses publiques pour les ressources naturelles comme la qualité de l'air, la stabilité du climat, de l'eau douce, pour le sol et le paysage, pour les espèces et ses habitats. Pour chaque thème, un objectif à long terme doit être défini, soumis et ensuite, approuvé par la municipalité ou par le conseil régional.

Ce système de management environnemental doit permettre une meilleure gestion administrative de la part de la sphère politique. Les représentants politiques peuvent discuter de façon plus transparente et mieux diriger le processus des politiques locales de l'environnement et définir les objectifs politiques.

Les principales caractéristiques de l'écobudget :

- à travers le cycle du budget annuel, la prise en compte de la rareté des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement de façon régulière plutôt qu'occasionnelle ;
- la discussion politique, la transparence et l'approbation du budget annuel destiné à l'environnement (avec les objectifs et les lignes budgétaires des dépenses) sont garanties à travers une procédure publique de participation des entrepreneurs et la prestation de compte de la performance annuelle (reporting ou eco-bilan) ;
- à travers la participation des autorités de haut niveau et les entrepreneurs, l'écobudget permet une gestion au niveau du territoire municipal et de la communauté comme un tout ;
- l'écobudget permet au gouvernement local de présenter régulièrement les résultats de la viabilité des orientations politiques vers le grand public ;

Les avantages de l'écobudget :

- l'écobudget est un moyen très efficace pour assurer et pour suivre la mise en place d'un processus d'agenda 21 (plan d'action) ;
- l'écobudget est facilement intégrable à d'autres systèmes de management comme les indicateurs d'évaluation d'impacts, les EMAS ou ISO 14 000, etc.
- l'écobudget est un système modulaire. Des indicateurs sociaux et économiques peuvent être élaborés. Par conséquent, l'écobudget peut créer des liens entre des indicateurs environnementaux avec des indicateurs sociaux, tel le suivi du niveau de la pauvreté d'une collectivité ;
- l'écobudget est un moyen idéal pour appuyer et suivre les objectifs du Millénaire, spécialement l'objectif 7 (assurer un environnement durable) et définir ensuite les cibles à atteindre avec des indicateurs d'évaluation.

Exposé de **Caroline MANCEL**, Attachée de la Direction des Relations Extérieures, Ministère de la Région de Bruxelles Capital

Le quartier des Ursulines

cmancel@mbhg.irisnet.be

Un exemple de participation citoyenne dans l'aménagement d'un espace public à Bruxelles

Au départ, la place du quartier des Ursulines était un espace anonyme sur un tunnel en plein cœur de la ville, par la suite elle a été restaurée, intégrée et articulée avec le centre ville. Cet espace à été repris en gestion par l'IBGE en 1995 :

- d'abord utilisée comme parking pendant les travaux de la place de la chapelle,
- la possibilité de récupérer 20 ares en centre ville déficitaire en espaces verts publics,
- il s'agissait de requalifier un espace non fonctionnel,
- à proximité du Mont des arts (Skate),
- à proximité de Recyclart.

Le projet (les auteurs de projet Recyclart + l'Escaut + BrusK)

Il s'agissait de :

- privilégier l'originalité, l'imagination et l'urbanité,
- assurer la maîtrise foncière,
- garantir le partenariat et une collaboration dynamique,
- organiser un concours avec un jury composé par les écoles d'art, d'architecture et d'urbanisme,
- organiser un comité d'accompagnement du projet : SNCB+AATL + Ville Bxl + Recyclart + BrusK + Cbt Ministre,
- mettre en place un groupe de suivi du chantier....

La participation et la réalisation des travaux, ce sont faits avec :

- la participation de comités de quartiers, d'écoles, etc.
- la réalisation de groupes de travail,
- l'organisation de visites guidées,
- l'organisation de soirées de débat, etc.

L'espace public aujourd'hui est devenu :

- un espace de repos,
- une zone centrale polyvalente construite avec des matériaux résistants car il y a une forte utilisation de l'espace,
- une plate-forme avec un écran destiné à diminuer la nuisance sonore du site de jour comme de nuit.

Conclusion :

Une concertation réussie entre différents acteurs autour d'un projet d'aménagement d'une place publique en milieu urbain.

Exposé d'**Alberto MOECH**, Secrétaire de l'Environnement, Municipalité de Porto Alegre (Brésil) :

Gouvernance en environnement : le budget participatif, l'expérience de Porto Alegre

betomoesch@smam.prefpoa.com.br

Données générales sur la ville :

La Ville a été fondée le 26 mars 1772, Porto Alegre est la capitale de l'état de l'extrême sud du Brésil. Elle est située à la frontière avec l'Argentine et l'Uruguay. La ville a accueilli le Premier Forum Social Mondial.

Population : 1.4 millions d'habitants.

Les impositions réglementaires en faveur de l'environnement

La législation fédérale n'autorise pas l'abatage des arbres sans compensations financières. Pour répondre à cette exigence, la législation municipale impose à tout aménagement urbain nouveau une compensation des espèces abattues pour l'opération. Pour tout aménagement urbain nouveau, des nouvelles places publiques arborisées doivent être créées. Cette contrepartie peut aussi correspondre à une aide à la gestion des voies publiques comme, l'arrosage des arbres en bordure de voies publiques, ou par le verdissement des espaces publics déjà existants. Ces décisions sont prises en concertation avec la population locale.

L'étude de cas

Pour la création Parc Allemagne, un réseau de dialogue entre la municipalité et la population locale a été mis en place pour la concertation sur l'exonération de la dette des impôts locaux (IPTU). La municipalité a organisé des campagnes de sensibilisation environnementale, et plus de 3000 arbres ont été plantés à la demande de la population locale dans le cadre du Programme Adopte un Arbre. Dans l'ensemble, 57 places publiques, 2 parcs urbains, 55 jardins et ronds-points ont été aménagés.

Par ailleurs, un deuxième programme a été créé : Programme de Récupération du Patrimoine Historique de la ville. Il s'agit de restaurer les monuments dégradés par le temps ou par le vandalisme. Pour réaliser ce projet, a été créé un laboratoire de recherche et de

conservation avec une équipe pluridisciplinaire agissant 24h-24h en partenariat avec la municipalité, l'initiative privée et la société civile.

Conclusion :

Le budget participatif et/ou la concertation avec la population de la ville de Porto Alegre a permis de développer des nouveaux partenariats concernant les inondations, la protection des ressources en eau et un programme de prévention de la pollution de l'air.

Conclusion générale

Les quatre exposés du groupe de travail démontrent la complexité et l'importance d'une bonne articulation entre les acteurs publics et privés dans la mise en place de politiques urbaines, environnementales et touristiques. Il se dégage des différents exposés, que l'articulation et la fragmentation du pouvoir politique, l'interaction des échelles territoriales, la concertation citoyenne, la nécessité de sensibilisation, la difficulté de communication, etc. illustrent la difficulté de mettre en place une bonne gouvernance.

Afin de répondre aux objectifs du millénaire définis par l'ONU, il importe de mieux organiser la gestion des politiques publiques. Les huit objectifs définissent 18 cibles à atteindre et 48 indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cet ensemble d'indicateurs a été retenu à l'unanimité par un groupe d'experts du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale, etc. :

- objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ;
- objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- objectif 5 : Améliorer la santé maternelle ;
- objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- objectif 7 : Assurer un environnement durable ;
- objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Certains de ces objectifs couvrant les préoccupations de l'Eco-région, il serait souhaitable que ces objectifs puissent intégrer les travaux de la Commission 1 de Métropolis.

Dans le contexte actuel de globalisation de l'économie, la gouvernance est au centre de la scène. Ce processus d'internationalisation de l'économie impose une réflexion sur les changements qui doivent s'opérer aux différents échelons politiques. Face aux grands enjeux planétaires, les gouvernements doivent proposer de nouvelles formes d'organisation pour faire face aux changements climatiques, à la perte de la biodiversité, etc.

Faire face aux grands enjeux planétaires suppose de disposer des moyens financiers. Et, c'est pour cette raison que le développement durable s'affiche comme prémisses nécessaires au « partenariat public privé ». Dans ce contexte de globalisation, Christian Lefèvre a déjà constaté que l'on assiste à une fragmentation du pouvoir des villes et des régions, aussi bien du point de vue du système social qu'économique et politique. Cette fragmentation est le résultat de la conjonction de 3 processus qui interfèrent :

- la multiplication des lieux de pouvoir ;
- la transformation des jeux d'intérêts des secteurs publics et privés dans leurs pluralités ;
- l'augmentation des conflits entre acteurs et/ou réseau d'acteurs.

En effet, la gouvernance est devenu complexe dans ce contexte car nous n'identifions plus clairement les compétences des institutions pour gérer les ressources politiques, juridiques, administratives, financières et techniques. Adapter les réponses des demandes d'acteurs collectifs et individuels sur des territoires pertinents n'est pas une tâche facile.

2.5.3. Synthèse de l'atelier Gestion des espaces ouverts

Présidente : Shelley Grice, Direction de L'environnement et des Espaces Verts de la ville de Toronto

Rapporteur : Catherine Ribes

Shelley Grice, la Présidente de l'atelier présente les différents intervenants et les différentes interventions prévues et qui sont :

1. Une présentation par Deborah Martin Downs de la Direction de la Conservation de la ville de Toronto, sur l'espace naturel "Rouge Park" situé à la périphérie de la ville.
2. Une présentation par Julian Hill, Directeur Exécutif de la Division du développement stratégique au Ministère de l'environnement et de la durabilité, sur la politique d'aménagement et plus particulièrement de la prise en compte de la biodiversité dans cette politique, mis en place par la ville de Melbourne.
3. Une présentation par Antoni Alarcon I Puerto Directeur des projets environnementaux de la Région Métropolitaine de Barcelone (RMB) sur l'aménagement des espaces ouverts de la RMB.
4. Une présentation par la Direction des services techniques de la ville de Kinshasa de l'agriculture périurbaine et de son rôle en tant qu'agriculture nourricière. La ville a mis en place des outils fonciers et des outils d'aide à l'installation auprès des agriculteurs afin de les inciter à s'installer ou à se maintenir en périphérie de la ville.

La présidente informe que cette quatrième intervention est annulée car aucun représentant de la ville de Kinshasa présent ne peut intervenir sur ce thème. L'atelier a donc été principalement consacré à la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement des grandes métropoles.

Exposé de **Deborah MARTIN DOWNS**, Directrice de la Conservation et de l'Ecologie, Ville de Toronto

Deborah Martin Downs rappelle brièvement le contexte local et la compétence de la ville (depuis 1946) sur la gestion des 9 nappes phréatiques dont dépend la rivière "Park rouge". La politique de planification de la ville était : "ville vivante et ville naturelle". Cette planification s'est traduite par la création de nombreux espaces verts dans la ville et par la restauration d'une grande zone humide en périphérie de la ville.

Le choix principal d'aménagement s'est donc porté sur la restauration de ce grand espace naturel situé à proximité de la ville et la ceinturant.

Nous allons donc d'une part, rappeler le contexte général puis vous présenter le projet de Park Rouge.

Contexte :

- La perte des zones agricoles en milieu urbain et périurbain,
- La modification de l'occupation des sols,
- La zone urbaine qui grignote petit à petit les espaces naturels et agricoles,

- Les espaces naturels non organisés et sur fréquentés qui entraînent des phénomènes d'érosion.

Dans ce contexte général vient s'ajouter la perte de la biodiversité, alors la ville de Toronto décide de travailler sur un nouveau système d'aménagement qui comprend :

- Un pourcentage de zone naturelle à préserver,
- La prise en compte des différentes formes de pollution du milieu,
- Un ratio de pénétration d'espaces naturels dans l'urbain,
- La révision de l'utilisation des terres (remembrement ?),
- La préservation des habitats dans l'agriculture et dans l'urbanisation,
- L'interpénétration des 3 formes d'utilisation des sols, agricole, urbaine et naturelle.

Le site de Park Rouge est la principale zone naturelle de Toronto. Le site sert de site expérimental. Une analyse des écosystèmes et du paysage est mise en place et cartographiée selon la qualité et les usages de l'espace. Cette analyse comprend une sélection des terres selon leur couverture naturelle et leur sensibilité à l'agression urbaine. Une surveillance du site est mise en place, des inventaires faune flore sont effectués régulièrement. Une classification des espèces permet de signaler les espèces en danger. Un conseil scientifique suit le projet.

Conclusion

La ville de Toronto veut transférer cette expérience menée sur le Park Rouge sur d'autres sites même en dehors de Toronto et le faire sur une plus grande échelle. Une évaluation est possible aujourd'hui pour préserver les terres de qualité (faune et flore).

Deborah Martin Downs rappelle que la ville de Toronto doit inclure dans le plan urbain, ces programmes pour tracer ses changements dans le temps et changer la manière d'aménager la ville.

Exposé de Julian Christopher HILL, Directeur Exécutif de la Division du Développement Stratégique, ville de Melbourne

Le projet présenté par la ville de Melbourne est une brève présentation d'une approche de planification urbaine intégrant la protection de l'environnement et plus particulièrement la biodiversité.

Le contexte est le suivant :

Beaucoup de points communs avec la ville de Toronto. La ville de Melbourne comprend 3,7 millions d'habitants, est gouvernée par 31 municipalités distinctes, et dont la planification est sous l'autorité du gouvernement central. La population est vieillissante. L'habitat est ancien et préservé. Il y a un réel besoin de renouvellement du logement pour attirer une population plus jeune. Deux principaux objectifs ont été adoptés sur le long terme 30 ans : "la stratégie métropolitaine à l'horizon 2030".

- Enjeux et perspectives en centre urbain :

Le plan est sur 30 ans et est décliné de la manière suivante : protéger l'environnement dans un contexte très urbain et avec une très forte population.

Le plan urbain prévoit une densification pour éviter le grignotage de l'espace naturel. Cinq centres de croissance ont été définis. La planification est basée en fonction de la protection des espaces sensibles. La ville de Melbourne coordonne l'ensemble des constructions. Elle élabore des cahiers des charges comprenant l'intégration des bâtiments dans les espaces naturels et l'amélioration ou la renaturation de ces espaces. La biodiversité est également incluse dans l'aménagement pour la densification du centre urbain. En fonction de cette

protection, de nouveaux règlements sont élaborés aussi bien pour l'aménagement de terrains publics que pour l'aménagement de terrains privés.

Une politique foncière d'acquisition est mise en place par la ville pour protéger les espaces naturels à l'intérieur de la ville.

- Autour de la ville

Protéger la ceinture verte de l'urbanisation intensive et identifier les espaces à urbaniser, en privilégiant le développement des centres.

Dans la zone périurbaine agricole 3 formes d'actions ont été retenues :

- Prescriptives
- Incitatives
- Foncières

La ville de Melbourne a mis en place 2 formes d'intervention auprès des fermiers pour le maintien de la biodiversité. Tout d'abord sous la forme de prescriptions strictes pour l'amélioration des pratiques agricoles, et ensuite par des incitations financières.

En fonction de la perte économique de rendement, les fermiers perçoivent des indemnités compensatoires.

Une politique foncière d'acquisition est mise en place par la ville pour protéger les espaces agricoles dans la zone périphérique.

Conclusion :

Une meilleure information et une meilleure sensibilisation à la protection de la biodiversité sont nécessaires pour mieux faire aboutir ce plan. Il est aussi très important de faire appliquer ces règles aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé.

Exposé d'Antoni Alarcon I Puerto, Directeur des projets environnementaux de la Région Métropolitaine de Barcelone

Présentation de la métropole :

La Région Métropolitaine de Barcelone (RMB) compte 4,6 Millions d'habitants équivalents à 65 % de la population de la Catalogne; ce qui représente une forte urbanisation, en développement et en conséquence une forte pression sur les espaces naturels.

Le mode d'occupation des sols montre une mosaïque d'espaces naturels (forêts et montagnes et autres milieux) de zones agricoles et de zones urbanisées. L'espace agricole est réparti entre les grandes plaines, production vinicole, production horticole dans le delta. Le reste de l'agriculture est dispersé sur la dépression du pré littoral. C'est une agriculture très vulnérable et convoitée par l'urbanisation.

Au milieu de cette mosaïque la ville s'est construite, infrastructures, activités principalement dans les plaines d'inondation des fleuves.

Enjeux :

Les grands espaces naturels ont besoin de continuités pour fonctionner, c'est pour cette raison qu'il est important de créer un réseau de continuités écologiques.

Perspectives et objectifs :

S'il est évident que le développement et la croissance s'accompagnent inévitablement d'impact sur l'environnement, des critères clairement définis, des normes d'intervention et d'éléments de compensation permettront de poursuivre la croissance tout en préservant les éléments qui soutiennent la qualité des espaces naturels et favorisent la conservation de la biodiversité. C'est ce qui se dégage de l'étude "Mosaïque territoriale" proposée par le

Pr. Richard TT Forman pour la RMB. De cette proposition, il faudra consulter l'ensemble des acteurs pour arriver à un consensus. Cette approche vise à mettre l'accent sur les milieux les plus remarquables d'un point de vue écologique mais ne fixe pas les espaces. Le Plan d'espaces naturels fixe lui des limites dans l'attente de la consolidation du Réseau Natura 2000.

Propositions d'aménagement de la RMB

les lois et règlements existants : Loi paysage, plan directeur côtier, plan forêts, plan des connexions écologiques, loi d'urbanisme. En revanche, les zones agro forestières, la garrigue, les zones de jachère, et autres zones agricoles ne sont pas protégées. C'est pour cette raison, qu'il faille mettre l'accent sur le rôle de ces espaces, dit espaces naturels de proximité qui préservent l'identité locale et conservent les pratiques agricoles et d'élevage.

Protection spéciale : réseau Natura 2000 et PENI (protection de type administratif), et les continuités écologiques.

Éléments de structuration territoriale : éléments structurants du paysage, principaux fleuves, zones sensibles, parc agraire, séparateurs urbains. Il s'agit des principaux éléments de la matrice territoriale puisque cela inclut de vastes étendues en pied de montagne et la plupart des bassins fluviaux.

Éléments d'aménagement préventif : espaces interstitiels entre les zones urbaines et les espaces naturels protégés

Conclusion :

Une planification territoriale des espaces libres est indispensable afin de fixer les règles du jeu. Il ne s'agit pas simplement de l'aménagement de ces espaces, il s'agit de mettre en place des mécanismes de compensation, de gestion et de suivi de ces espaces qui sont fondamentaux pour conserver une mosaïque territoriale et assurer aux générations futures une qualité de l'environnement et une richesse de la biodiversité qui sont aujourd'hui menacées. Un nouveau modèle d'aménagement est possible avec une croissance structurée et durable de la Région Métropolitaine de Barcelone.

Exposé de **Christine ALFSEN-NORODOM** de l'UNESCO, New York, MAB and CUBES

Christine Alfsen-Norodom pose quelques questions pour introduire sa réflexion et ses propositions de solutions :

Quelle séparation entre urbain et rural dans le monde ?

Par exemple en Asie, tout dépend de la propriété privée. En Afrique, toutes les personnes vont vivre en ville. Tout dépend des problèmes rencontrés, par exemple, l'accès à l'eau. Il faut également prendre en compte les différences nord-sud. Si l'ensemble des pays vivait comme les Etats-Unis, il faudrait 4 planètes pour vivre.

La biodiversité dans les villes : pourcentage donné sur les grandes villes américaines du Nord.

La question : pourquoi s'inquiéter de la nature et des villes ?

Les outils de l'UNESCO :

- **Le programme MAB**

Explication du concept début 1972 site WEB, 40 Sites aux Etats-Unis.

Le concept existe pour protéger et mettre en valeur des zones biologiquement intéressantes.

La question est : "Comment appliquer le concept en région urbaine ?"

Évaluer l'application du concept MAB.

Elle propose un angle différent : aspect socio-économique qui doit également être pris en compte : Ex de Cap Down (Afrique du Sud), problème de salubrité et de santé. Pauvreté et protection de la biodiversité. Grande difficulté ??

- **Projet CUBES**

Rassembler l'ensemble des problématiques, Exemple New York, Chicago etc.

Travail entre les universités pour mettre en place le concept.

Evaluation prévue sur 5 ans, public concerné difficile car grande différence entre le Nord et le Sud, d'où une complexité des entrées.

Propositions :

Institut du Développement Durable

Exemple de la Suède : projet de Stockholm MISTRA Institute (SMI)

Projet de 5 millions d'euros par an : pour étudier le système écologique et social à une plus grande échelle. Les villes qui ont un projet CUBES sont :

- Stockholm
- Istanbul
- New York
- Cap Down
- New Delhi
- Phoenix

Autres exemples : carte de géographie ethnique après inondation

Localisation des populations noires à la Nouvelle-Orléans : la plus grande catastrophe car les Populations Noires ont été installées dans les zones inondables.

Conclusion et propositions :

Christine Alfsen-Norodom poursuit actuellement ce projet et est à la disposition de Metropolis pour en parler. Elle propose "La Métropole comme catalyseur du changement global". Elle propose de travailler plus spécifiquement sur la santé, l'éducation, biens et services avec les différents pays N-S.

2.5.4. Synthèse de l'atelier tourisme durable

Président de l'atelier : Sylvie DUFFRENE, Conseillère régionale, Présidente de l'Espace du Tourisme d'Ile-de-France (ETIF)

Participants : Christine OUDINOT, Directrice Générale de l'association Actions pour un Tourisme Urbain Durable (ATUD) – expert ; Thierry COT, Directeur du Parc Naturel Régional du Vexin français et Kevin CURRIE, Président de Green Tourism Association (GTA).

Rapporteur : Réka CSEPELI, Chargée de mission, ETIF

Sylvie DUFFRENE, Conseillère régionale, Présidente de l'ETIF, Ile-de-France

Dans son discours introductif, Sylvie Duffrene souligne que le secteur du tourisme représente une activité économique de première importance, qui concerne beaucoup de secteurs. Le tourisme comporte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux très forts, mais pas suffisamment pris en compte.

Exposé de **Christine OUDINOT**, Directrice de l'ATUD, Ile-de-France

Dans sa présentation, Christine Oudinot vise à inscrire le développement du tourisme dans une démarche de développement durable à **l'échelle des agglomérations territoriales**.

Le constat est le suivant :

Parce que la diversité des activités touristiques entraîne toujours une visibilité faible de l'impact économique et environnemental du tourisme, le développement du tourisme est traité d'une manière sectorielle, incidente par les métropoles. On a 2 thématiques qui coexistent : le secteur du tourisme et les choix de développement urbain des métropoles. Ce qui se traduit par un décalage persistant entre les informations diffusées par les organismes de promotion touristique des villes, et les politiques urbaines de développement durable des métropoles, qui ont un impact sur la perception de l'identité territoriale par les touristes.

De même, **l'OMT** (l'Organisation Mondiale du Tourisme), qui prévoit 1,5 milliard de déplacements d'ici 2040, privilégie encore la progression du tourisme en termes économiques, sans assortir ces prévisions d'une évaluation de l'empreinte écologique du secteur.

L'exemple de l'initiative «**Destination 21**» du Danemark illustre concrètement les différentes phases d'un processus de démarche globale, alliant développement durable et tourisme. Il s'agit d'un exemple abouti de gestion du tourisme sur un territoire, basé sur l'engagement des municipalités d'introduire un agenda 21 dans le secteur touristique, ainsi que sur une mobilisation de toutes les catégories d'acteurs ayant un impact sur le territoire.

Il s'agit à la fois d'un processus de labellisation des territoires et des produits touristiques, et du système de management aboutissant à l'obtention de ce label. Ce label doit également assurer l'identification par les touristes de la démarche de développement durable qui a été engagée par le territoire.

CONCLUSION :

Pour prendre en compte la spécificité et la complexité du secteur du tourisme, il est indispensable d'inscrire le développement durable du tourisme à partir de :

- Une vision à long terme des objectifs à atteindre, concertée entre les différentes parties prenantes (municipalités, acteurs locaux, entreprises, habitants, touristes, etc.) ;
- Intégrer les évolutions des comportements des touristes sur le long terme.

Exposé de **Thierry COT**, Directeur du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, Ile-de-France

Thierry COT dans sa présentation relative à l'expérience du tourisme durable dans le PNR du Vexin français, parle des spécificités de ce concept franco-français, qui date de 1965, et dont l'objectif premier est la préservation du patrimoine. Le premier parc a été créé en 1969. Actuellement il y a 44 PNR en France, représentant 12% du territoire national.

Thierry COT souligne que ces territoires ruraux, habités (ce qui n'est pas le cas des Parcs Nationaux), ont pour objectif principal la protection et la valorisation du patrimoine naturel. Beaucoup de territoires souhaitent obtenir le classement PNR.

Une politique partagée entre les régions et l'Etat assure l'administration et la gestion des Parcs. Une fois l'appellation obtenue, le PNR est classé pour douze ans.

Les 5 missions des PNR :

- contribuer à l'aménagement du territoire,
- protéger et gérer le patrimoine,

- contribuer au développement économique et social
- accueillir et éduquer le public
- expérimenter et innover.

La charte du PNR du Vexin est un contrat qui présente les orientations et les engagements des signataires. Il s'agit d'un établissement public composé de l'Etat, de la Région, des 84 communes. Logique de partage des objectifs. Vexin : enjeux clairs : affirmer une ruralité vivante en IDF, valoriser les patrimoines, conforter les territoires.

La **Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés**, portée par le réseau européen EUROPARC, a été mise en place entre 1995 et 1999. Elle a été élaborée avec 10 parcs pilotes dans 6 pays. Cette charte est un outil méthodologique : 12 principes, qui s'adressent à 3 cibles : espaces protégés, entreprises touristiques (hôteliers, restaurateurs, etc.), tours opérateurs et grands transporteurs. L'intérêt de cette charte est de partager les expériences à l'échelle européenne, sous la forme des échanges, ou transferts d'expériences entre territoires.

Quelques exemples d'action : création d'hébergements, restaurants et produits marqués, ateliers de formation, création des maisons à terme, Baladobus, sorties nature et de découverte.

Conclusion : Le tourisme est au corollaire des enjeux : c'est un outil de développement durable, qui s'inscrit donc dans la logique d'un projet de territoire. Le tourisme est un des composants d'une zone rurale. Pour le Vexin, il est un des éléments du projet de territoire.

Exposé de **Kevin CURRIE**, Président de Green Tourism Association (GTA), ville de Toronto

Kevin Currie présente cette structure de promotion de l'écotourisme urbain, créée en 1996, ayant pour objectif de **diriger le tourisme à Toronto vers un avenir durable**. Parmi les autres objectifs fixés par l'association : le soutien des économies locales, élaborer une industrie touristique écologiquement solide, contribuer au respect du patrimoine culturel et naturel.

Par la mise en place de ses activités touristiques respectueuses de son environnement, la GTA a pour objectif d'inciter les touristes d'adopter des modes de déplacements et de loisirs durables. Les moyens pour y parvenir : promotion et marketing, business développement, démarches pour rendre l'industrie touristique écologiquement responsable.

Le GTA compte actuellement plus de 150 membres (des ONG, des PME/PMI, des organismes de tourisme, des représentants des instances municipales, des habitants de la ville).

Leur devise : appliquer les principes de l'écotourisme dans un contexte urbain : assurer à la fois la responsabilité environnementale, la vitalité économique et la diversité culturelle.

Les données statistiques relatives au tourisme : 9% des visiteurs qui se rendent au Canada visitent Toronto, soit 16,3 millions de personnes, générant une retombée économique de 3,34 milliards de dollars CA.

Les actions concrètes : le plan de redynamisation des quais, carte des pistes cyclables, campagne TourGreen (devenir Ambassadeur de la protection de l'environnement dans le cadre d'une démarche touristique), publication d'un « Autre guide de Toronto », etc.

CONCLUSION :

Kevin Currie souligne que Toronto est une ville idéale pour y développer des projets touristiques durables. Il s'agit d'une ville unique quant à son caractère vert, doublée d'une volonté politique de faire avancer ces projets.

Le débat :

La question primordiale du choix des critères de sélection et d'évaluation des produits touristiques durables a notamment été posée (Ch. Oudinot) à propos de l'exemple de la Green Tourism Association. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'un point important à mettre en oeuvre pour asseoir la crédibilité de la démarche, et qu'il était indispensable de passer par une phase préalable de formation et de sensibilisation des professionnels du tourisme.

Tom ROPER, Président honoraire de Métropolis, intervient à la fin de la réunion, rappelant l'importance de s'assurer que le tourisme soit aussi respectueux de l'environnement que possible, notamment du point de vue de la construction des établissements et des déplacements. Tom Roper soulève ainsi l'une des problématiques clés du secteur touristique et de sa durabilité : les transports et les dégâts environnementaux qui y sont directement liés.

Conclusion générale :

Pour conclure cet atelier, riche en réflexions et en témoignages, citons les propos tenus par Antoni Alarcon I Puerto, représentant de la RMB, lors du débat, soulignant que **les domaines où la durabilité est difficile à être appliqué (comme c'est le cas du tourisme) demandent une forte implication de la part des pouvoirs publics et politiques.**

2.6. Suites à donner

- Organiser la **deuxième réunion de la commission 1 à Paris en septembre 2007**,
- Proposer des **formations autour de L'Eco-région et des thématiques**
- Diffuser un **appel à proposition** à l'ensemble des villes membres de la C1 sur ce qu'est une Eco-région.
- **Développer une réflexion sur l'application du concept d'Eco-région** en Ile-de-France et **produire un document référent**.
- **Repérer les démarches à suivre dans le cadre de l'Eco-région** pour anticiper les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité.

Pour des informations supplémentaires sur la Commission 1 – Les Eco-régions, merci de vous adresser au secrétariat de la Commission :

Mlle Marie Giorgi
Chargée de mission
Téléphone : +33 1 53 85 73 82
Courriel : m.giorgi@areneidf.org

Le secrétariat de la Commission 1 est situé à l'Agence Régionale pour l'Environnement et les Nouvelles Energies au 94 bis avenue de Suffren, 75015 Paris, France

ANNEXE 1

LISTE DES VILLES ET ORGANISMES INTERNATIONAUX PRESENTS A LA 1^{ERE} REUNION DE LA COMMISSION 1 – ECO-REGION

VILLES

Antananarivo, Madagascar
Brazzaville, Congo
Dakar, Sénégal
Gwangju, Corée
Gyeonggi, Corée
Kinshasa, Congo
Melbourne, Australie
Colombo, Sri Lanka
Bruxelles, Belgique

Mexico, Mexique
Région Ile-de-France, France
Porto Alegre, Brésil
Puebla de Zaragoza, Mexique
Téhéran, Iran
Toronto, Canada
Barcelone, Espagne
Moscou, Russie

ORGANISMES INTERNATIONAUX

International Council for Local Environmental Initiatives
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LISTE DES VILLES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMISSION 1 – ECO-REGION

Kinshasa, Congo
Mexico, Mexique
Alexandrie, Egypte
Amman, Jordanie
Mashhad, Iran
Barcelone, Espagne
Belo Horizonte, Brésil

Région Ile-de-France, France
Turin, Italie
Melbourne, Australie
Bruxelles, Belgique
Puebla de Zaragoza, Mexique
Antananarivo, Madagascar